

Livret d'accueil des stagiaires de formation

Vous vous êtes inscrit à une des formations de notre programme annuel, voici un document qui vous apportera toutes les précisions nécessaires au bon déroulement de cette session. Le CRGE Occitanie vous propose des formations adaptées au contexte et aux enjeux du monde des groupements d'employeurs.

Notre approche : adapter nos thématiques de formation à l'univers des groupements d'employeurs dans un esprit de partage d'expérience et de mélange des publics, pour qu'au-delà du contenu, la formation soit aussi un lieu d'échange et de constitution de réseaux.

1. Présentation de l'organisme et des formateurs

Organisateur de la formation : Le Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie
Adresse siège : 41 rue Yves Montand – Parc 2000, VAES – 34080 Montpellier

SIRET : 508 618 311 00056 N° de déclaration organisme de formation : 76110147311

Notre équipe de formateurs :

- Maxime SMUGA, directeur
- Marc JEANNOUTOT, Délégué Territorial et responsable de formation
- David TRICHARD, Délégué Territorial
- Héloïse TADJEROUNI, Déléguée Territorial
- Laura SAHUC, chargée de communication

Nos intervenants extérieurs depuis 2015 au CRGE Occitanie :

- Diane GRELLET, Avocate en droit social et spécialiste des GE
- Mathieu PETIOT, responsable de formation à la Ruche Associative
- Pierre FADEUILHE, Avocat et Maître de conférence spécialiste des GE
- Eric et Isabelle MIRABEL ANIMA SANA, Directeur commercial et expert en GEIQ et GE
- Stéphanie MARTIN PRIE, Anthénia Coach et formatrice, experte en recrutement
- Sandrine BOURDON, Espace Formation, Comptabilité et gestion de GE

2. Bien préparer ma formation...

Au moment de votre inscription à une de nos sessions, sur le Google Form, merci de nous préciser vos attentes de manière à répondre au plus près de vos besoins en fonction de votre champ de compétences. Les informations d'ordre administratif seront également utilisées pour monter la convention de formation professionnelle, qu'il faudra retourner signée au plus tard 1 mois avant le début de la formation (voir règlement intérieur).

3. Présentation administrative de la formation

Votre formation se tiendra aux dates mentionnées sur votre convention de formation professionnelle personnelle jointe à ce livret. Vous pouvez aussi y retrouver le programme de la formation, en annexe.

Merci de vérifier dans votre convention si la formation que vous allez suivre nécessite un ordinateur portable. Afin que les frais de formation puissent vous être remboursés, n'oubliez pas les démarches attendues par votre OPCO. En général, vous devez – préalablement à la formation - faire une demande de prise en charge, qui comprend la convention de formation, le programme ainsi que le devis. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie

Site de Montpellier – VEAS Parc 2000,
41 Rue Yves Montand 34080 MONTPELLIER

Site de Toulouse – Bâtiment Hermès,
55 avenue Louis Breguet 31400 TOULOUSE

Il vous sera demandé de signer une feuille de présence par demi-journée de formation ou de procéder à des captures d'écran pour les formations en visio.

Suite à la formation, nous vous enverrons :

- Les documents relatifs à la formation,
- Une copie des feuilles d'émargement (sauf pour visio)
- Un certificat de réalisation
- Une facture

Les trois derniers documents vous seront nécessaires pour demander un éventuel remboursement des frais de formation à votre OPCO. Nous vous demanderons aussi de remplir un questionnaire à froid à J+60.

4. Le jour de la formation

Pour les formations en présentiel, vous serez accueilli dans une de nos salles de formation (voir votre convention de formation) autour d'un accueil croissant et café !

Des solutions de covoiturage sont toujours proposées par le CRGE : n'hésitez pas à les utiliser !!!

Vous arrivez par le train ou l'avion : nous pouvons venir vous chercher.

Les repas ne sont pas compris dans le tarif de formation. Nous réservons traditionnellement un restaurant proche du lieu de formation à un tarif raisonnable.

Pour les formations en distanciel, notre équipe se tiendra à votre disposition 15 min avant le début de la formation pour vous aider à vous connecter.

5. La qualité pédagogique avant tout !

Dans le cadre de sa démarche qualité, le CRGE vous demandera de contrôler vos acquis tout au long de la formation ainsi que votre appréciation générale. Nous reviendrons vers vous à J+60 pour s'assurer du maintien des compétences acquises.

6. Le Règlement intérieur

Toutes nos formations sont encadrées par un règlement intérieur qui fixe les règles à appliquer pendant la durée de la formation. Nous vous invitons à en prendre connaissance !

7. Nos autres formations

Retrouver toutes nos formations sur notre site internet www.crge-occitanie.fr

8. Réclamations

Pour toutes réclamations, merci de consulter de règlement intérieur et/ou de contacter : mjeannoutot@crge-occitanie.fr ou msmuga@crge-occitanie.fr ou remplir le [questionnaire suivant](#).

Nous vous souhaitons une bonne formation ! Toute l'équipe du CRGE Occitanie reste mobilisée pour vous, en amont, pendant et en aval des formations !

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie

Site de Montpellier – VEAS Parc 2000,
41 Rue Yves Montand 34080 MONTPELLIER

Site de Toulouse – Bâtiment Hermès,
55 avenue Louis Breguet 31400 TOULOUSE